

Du **05 OCT. 2022**
Arrêté de mise à jour des annexes du
Plan local d'urbanisme de la commune
de Isle.
N° 202200547

Le Président de Limoges Métropole,
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles
L.151-46, R.151-18 et L.151-17,
Vu le règlement de mise à jour du 10 décembre 2019
approuvé par le Plan local d'urbanisme de Isle,
Vu le code de l'environnement, notamment l'article
L.101-10,
L'arrêté des documents annexés,
L'arrêté de mise à jour de la mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la
commune de Isle.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Isle sont mises à jour en ce qui
concerne les documents annexés au présent arrêté. Ce mise à jour consiste à l'ajout des annexes
suivantes.

ARTICLE 2. La mise à jour est effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie
de Isle et sur le site de Limoges Métropole à la date de présent arrêté.

ARTICLE 3. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Isle et au siège de Limoges Métropole, durant
un mois.

Fait à Limoges, le 05 OCT. 2022

Le Président,

Sébastien GILBERT

PMU de Isle

Pour le Président
du conseil municipal
Le Directeur des Ressources Humaines
M. Yves ROQUES



ARRÊTÉ

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Isle

1 DOCUMENT - Publié le 10 Octobre 2022



ARR_URBA_202200547_MISE_A_JOUR_ANNEXES_PLU_ISLE.pdf
(.pdf, 3,7 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**